

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

CINQUIÈME COMMISSION

39e séance

tenue le

mercredi 9 décembre 1992

à 10 heures

New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 39e SEANCE

Président : M. DINU (Roumanie)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 104 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE 1992-1993
(suite)

Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies
dans les domaines économique et social et les domaines connexes

Le présent compte rendu est sujet à rectifications
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/47/SR.39
18 décembre 1992
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 45.

PONT 104 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993
(suite)

Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes (A/47/753)

1. M. THORNBURGH (Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion), présentant la note du Secrétaire général relative à la restructuration et à la revitalisation de l'ONU dans les domaines économique et social et les domaines connexes (A/47/753), déclare que les mesures annoncées par le Secrétaire général sont conformes aux objectifs de la restructuration du Secrétariat, tels que les a esquissés le Secrétaire général dans son avant-propos au rapport soumis au Conseil économique et social pour son débat de haut niveau en juillet 1992 (E/1992/82/Add.1), au paragraphe 105 de son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/47/1) et dans la déclaration qu'il a faite à l'Assemblée générale le 2 novembre 1992 lors de l'ouverture du débat concernant la suite à donner à la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Ces objectifs doivent mettre le Secrétariat mieux à même de s'acquitter efficacement du mandat que lui confient les Etats Membres et de permettre au Secrétariat de s'adapter rapidement à des circonstances et des tâches nouvelles.

2. A différentes occasions, le Secrétaire général a souligné l'importance qu'il attache à la réalisation de l'un des objectifs fondamentaux de la Charte, à savoir le développement de tous les pays et l'amélioration des conditions de vie de tous les peuples. Le Secrétaire général a également mis en relief le lien qui existe entre les objectifs et les politiques de développement et les mesures prises à la recherche de la paix.

3. Dans sa note (A/47/53), le Secrétaire général décrit les principales caractéristiques des trois nouveaux départements créés sur la base des trois regroupements de fonctions annoncés par le Secrétaire général le 2 novembre 1992. Les fonctions spécifiques et la répartition des responsabilités en ce qui concerne l'exécution des divers programmes et sous-programmes adoptés par l'Assemblée générale, de même que la dotation en personnel et les autres ressources qui seront affectées aux trois nouveaux départements, seront communiquées dans les dernières prévisions budgétaires révisées qui seront présentées au début de 1993. La première proposition du Secrétariat tend par conséquent à ce que la Commission examine les prévisions budgétaires révisées au début de la deuxième année d'exécution du budget en cours. Il importe au plus haut point que l'Assemblée générale examine les incidences sur le budget et le programme de la deuxième étape de la restructuration. Les prévisions budgétaires révisées comprendront une analyse des aspects de la restructuration qui concernent les programmes, avec leur justification.

(M. Thornburgh)

4. La deuxième proposition du Secrétariat a trait au sort réservé aux prévisions budgétaires révisées à l'examen. Comme l'a expliqué le Contrôleur par intérim, le Secrétariat propose que l'Assemblée générale prenne note des prévisions révisées dans leur ensemble et remette à plus tard sa décision concernant le nombre et la répartition des postes de niveau élevé. M. Thornburgh est certain qu'une solution satisfaisante à cette question pourra être trouvée au moyen d'un dialogue et dans un esprit de coopération. Comme l'a indiqué le Secrétaire général, la rationalisation des échelons supérieurs du Secrétariat demeure un objectif prioritaire.

5. Troisièmement, le Secrétariat propose de procéder en 1993 à la préparation et à l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995. Le budget-programme doit être un reflet fidèle des programmes adoptés par l'Assemblée générale et de la structure mise en place par le Secrétaire général. Le Département de l'administration et de la gestion ne négligera aucun effort pour concilier transparence, c'est-à-dire fourniture de l'information dans le détail et du type requis par la Commission pour pouvoir prendre une décision sur les ressources de l'Organisation, et simplicité, autrement dit l'établissement d'un document budgétaire facile à lire. M. Thornburgh tient, au nom du Secrétaire général, à remercier la Commission de la coopération dont elle a fait preuve dans le processus difficile mais nécessaire d'adaptation du Secrétariat aux tâches importantes qu'il doit assumer pour servir le mieux possible la communauté internationale.

6. M. TOMMO MONTHE (Cameroun) se félicite de la décision du Secrétaire général d'entamer un dialogue avec les Etats Membres au sujet de la restructuration. Depuis février 1992, les Etats Membres ont été enclins à penser que ce qu'ils entendaient du Secrétaire général était simplement un monologue. L'équilibre est progressivement rétabli entre les aspects politiques et les aspects économiques et sociaux des activités de l'Organisation. Il ressort clairement du document A/47/553 que les activités esquissées dans le rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277-S/24111) ne constituent pas la seule priorité de l'Organisation.

7. S'agissant de la création d'un nouveau département dans le domaine économique et social, la délégation camerounaise souhaiterait avoir du Secrétariat des éclaircissements quant à la façon dont les travaux des trois nouveaux départements seront coordonnés. Les activités actuelles devront être préallouées et une décision devra être prise au sujet de l'allocation d'activités nouvelles comme celles qui concernent le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Il y a lieu de mentionner, dans ce contexte, la résolution 32/197 de l'Assemblée générale, qui est pertinente du point de vue de la répartition des responsabilités entre le Siège et les bureaux extérieurs.

/...

(M. Tommo Monthe, Cameroun)

8. Il importe de noter que la restructuration ne se déroule pas dans le vide. Il a été adopté ces dernières années un certain nombre de décisions auxquels les Etats Membres attachent une grande importance, dont celles qui ont pour but de remédier à la situation économique critique que traversent les pays d'Afrique. La restructuration affectera l'équilibre des pouvoirs entre les organes principaux de l'ONU envisagés dans la Charte et aura des incidences aussi sur le plan à moyen terme et le budget-programme. Ces incidences devront être soigneusement étudiées.

9. M. CLAVIJO (Colombie) partage nombre des vues exprimées par l'orateur qui l'a précédé. Se référant au paragraphe 14 du document A/47/753, où il est dit que le nouveau Département de l'appui au développement et des services de gestion centralisera la fourniture de services de gestion pour la coopération technique et jouera aussi le rôle d'agent d'exécution dans des domaines comme le renforcement des institutions et la mise en valeur des ressources humaines, la délégation colombienne éprouve quelques doutes quant à la deuxième fonction. Au cours de l'examen du plan à moyen terme, plusieurs délégations, tant à la Deuxième qu'à la Cinquième Commission, ont douté qu'il soit judicieux de confier ces deux fonctions à une même entité. Le Secrétaire général a remis une solution de cette question. La délégation colombienne ne voit pas clairement ce que le nouveau Département sera appelé à faire et quels seraient ses avantages comparatifs par rapport à ceux des institutions spécialisées, des commissions régionales et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En ce qui concerne la dernière phrase de ce paragraphe, où il est dit que les activités de coopération technique du Département avec les pays en développement seront axées en particulier sur les besoins des pays les moins avancés et des pays en transition, M. Clavijo note que la coopération technique a traditionnellement été fournie aux pays en développement dans un cadre multilatéral. Si le Secrétariat propose d'accorder la priorité à ces deux groupes de pays, il outrepasserait sa compétence. Si le Secrétaire général est habilité à décider de l'organisation des travaux au sein du Secrétariat, la définition des priorités des programmes de l'Organisation relève manifestement de la prérogative des Etats Membres. La délégation colombienne souhaiterait savoir quelle sera la priorité accordée aux pays en développement qui n'appartiennent à aucune des deux catégories spécifiées.

10. La délégation colombienne est préoccupée aussi par la proposition figurant au paragraphe 24 concernant le transfert d'un certain nombre de postes des services administratifs qui seraient réaffectés à des services organiques. Pour autant que M. Clavijo le sache, il n'a jamais existé de conflit entre ces deux secteurs. La délégation colombienne n'a pas d'objection à opposer au principe selon lequel le nombre de postes doit correspondre aux besoins de l'Organisation et qu'à l'occasion une diminution du nombre de postes puisse s'imposer, mais elle pense que le Département de l'administration et de la gestion devrait entreprendre un examen détaillé de

(M. Clavijo, Colombie)

la répartition aux différents niveaux des postes mentionnés au document A/47/753.

11. M. RAE (Inde) déclare que sa délégation souscrit aux vues exprimées par les orateurs précédents. D'une façon générale, l'Inde appuie le processus de restructuration et pense que les propositions énoncées dans le document A/47/753 tendent à rétablir l'équilibre entre les aspects et les aspects économiques et sociaux des activités de l'Organisation. S'agissant du paragraphe 23, où il est dit que le Secrétaire général a l'intention de supprimer quatre postes de sous-secrétaire général au Département de l'administration et de la gestion, M. Rae rappelle que, dans une déclaration faite devant la Cinquième Commission au sujet des questions relatives au personnel, le Secrétaire général a mentionné la possibilité d'introduire dans la hiérarchie du personnel une classe correspondant à celle de sous-secrétaire général. L'on ne voit pas clairement s'il y a un rapport quelconque entre cette suggestion et la proposition faite au paragraphe 23, qui ne prévoit pas le remplacement par d'autres des postes supprimés.

12. En ce qui concerne la proposition dont il est question au paragraphe 24 concernant le redéploiement de postes de services administratifs à des services organiques, la délégation indienne appuie cette idée en principe, à condition qu'elle n'affecte pas l'exécution des programmes dans un domaine quelconque. Des considérations semblables s'appliquent à la réduction du nombre de postes en général.

13. S'agissant de la proposition figurant au paragraphe 25 tendant à ce que les prévisions budgétaires révisées soient examinées au début de 1993, la délégation indienne note que le Comité du programme et de la coordination (CPC) ne doit pas se réunir en 1993, et tient à faire observer qu'il aurait une importante contribution à apporter à l'examen des incidences sur les programmes du nombre et de la répartition des postes de niveau élevé.

14. M. IRUMBA (Ouganda) pense, comme le représentant du Cameroun, que l'ouverture entre le Secrétaire général et les Etats Membres d'un dialogue concernant la restructuration est un élément positif. Il se félicite des propositions formulées par le Secrétaire général étant donné qu'elles contribuent à rétablir l'équilibre entre les activités politiques et économiques, qui avait précédemment penché en faveur des premières. Il appuie la proposition figurant au paragraphe 21 de la note du Secrétaire général tendant à ce que le poste de directeur du Centre pour les droits de l'homme soit reclassé au rang de sous-secrétaire général, une importance de plus en plus grande étant en effet accordée à la promotion des droits de l'homme. La délégation ougandaise a précédemment manifesté son opposition au déclassement de ce poste et elle espère que son reclassement ne sera pas symbolique seulement et ne se fera pas aux dépens d'autres cas tout aussi méritants.

/...

(M. Irumba, Ouganda)

15. M. Irumba partage l'appréhension exprimée par le représentant de la Colombie touchant la suppression de quatre postes de secrétaire général adjoint au Département de l'administration et de la gestion, qui devrait être la pierre angulaire d'une organisation efficace, bien gérée et financièrement saine. Il pense, comme le représentant de l'Inde, qu'il faudrait avoir des éclaircissements quant aux intentions du Secrétaire général, et en particulier de savoir s'il a l'intention de remplacer les postes de secrétaire général adjoint par des postes de classe D-3. M. Irumba fait observer que la charge de travail du Département s'est alourdie ces dernières années et qu'un déclassement des postes en question ne servirait pas ses intérêts étant donné que les titulaires de ces postes doivent avoir l'autorité requise pour pouvoir s'acquitter de leurs fonctions comme il convient.

16. Il faudrait aussi envisager les incidences de la restructuration sur les programmes. A ce propos, M. Irumba partage les préoccupations exprimées par le représentant de l'Inde au sujet du rôle du CPC dans l'examen de cette question à la lumière des prévisions budgétaires révisées.

17. M. INOMATA (Japon), relevant que la note du Secrétaire général a été distribuée au titre de deux points distincts de l'ordre du jour, note que la Commission est responsable de l'examen des aspects budgétaires de la question, mais il se demande dans quelle mesure l'Assemblée générale pourra étudier les aspects de fond de la restructuration étant donné qu'il n'a été pris aucune disposition à cette fin. La Cinquième Commission pourrait peut-être constituer l'instance appropriée pour une telle discussion.

18. M. Inomata note que les changements annoncés par le Secrétaire général s'inscrivent dans le cadre du redéploiement et que les postes de niveau élevé qui ont été redéployés ou créés seront financés au titre des ressources existantes. Toutefois, il est clair que la création de trois nouveaux départements aura pour effet de modifier le nombre de postes de secrétaire général adjoint et de sous-secrétaire général. Il serait bon que le Secrétaire général donne une indication générale de la façon dont ces postes seront alloués.

19. S'agissant de la question du dialogue entre le Secrétaire général et les Etats Membres, il semble que la pratique qui s'est établie ait consisté pour le Secrétaire général à annoncer ses décisions et à soumettre ensuite des estimations révisées pour les financer. M. Inomata se demande dans quelle mesure ces estimations sont réellement des propositions étant donné que les mesures envisagées ont déjà été adoptées. De ce fait, la Commission est invitée à donner son approbation après coup. Cette procédure est inacceptable et ne tient pas dûment compte du rôle qui incombe au CPC et au CCQAB. Les mesures de redéploiement devraient être approuvées conformément aux procédures budgétaires prévues dans le règlement financier, particulièrement pour ce qui est des virements de ressources d'un chapitre à un autre du budget. Si rien

/...

(M. Inomata, Japon)

n'est fait, la restructuration entreprise par le Secrétaire général se poursuivra sur une base de facto et ne sera soumise à aucun contrôle adéquat.

20. Selon le paragraphe 27 de la note du Secrétaire général, les états d'incidences sur le budget-programme concernant les activités nouvelles ou supplémentaires seront provisoires et correspondront dans l'ensemble au maintien des programmes. L'on ne voit pas du tout ce que l'on entend par "provisoire", et M. Inomata se demande quelle forme revêtiront précisément les états d'incidences sur le budget-programme que présentera le Secrétaire général. Il semble que des décisions d'une très grande portée soient prises, particulièrement dans le contexte de la suite à donner à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement sur la base d'arrangements budgétaires provisoires et que la Commission ne pourra pas jouer son rôle, qui est d'étudier de près toutes les incidences sur le budget-programme des décisions ayant des incidences financières.

21. Les propositions concernant les procédures budgétaires énoncées aux paragraphes 26, 27 et 28 semblent plausibles, mais la délégation japonaise s'inquiète beaucoup de leur validité. Elle se demande par exemple si la proposition figurant au paragraphe 26 a), tendant à ce que l'Assemblée générale prenne note des prévisions révisées actuelles, n'équivaut pas à donner une approbation de facto au redéploiement. Selon le paragraphe 26 b), le Secrétaire général indiquera le nombre définitif et la répartition des postes de niveau élevé financés au moyen du budget ordinaire au début de 1993. Pour pouvoir discuter de cette question, toutefois, il faut savoir quelle est la situation actuelle pour ce qui est du nombre de postes de niveau élevé, compte tenu des derniers changements.

22. En outre, l'on ne voit pas clairement quel est le contenu de la proposition, au paragraphe 28, tendant à ce que le prochain budget soit soumis plus tard dans le courant de 1993. M. Inomata se demande quel genre de retard l'on prévoit et s'il a été réservé un temps suffisant pour permettre au CPC et au CCQAB de jouer leur rôle vital. Il semble que les propositions touchant le processus budgétaire énoncées aux paragraphes 25 à 28 doivent être examinées en profondeur par le Comité consultatif, lequel devrait être prié de soumettre prochainement ses observations et propositions sur la question.

23. M. KINCHEN (Royaume-Uni) appuie les efforts déployés par le Secrétaire général, en tant que chef de l'administration, pour utiliser au mieux les ressources disponibles et pour centrer les efforts sur des activités de fond comme celles entreprises dans les domaines des droits de l'homme et du développement soutenable. Il se félicite aussi du lien qui a été établi entre ces deux domaines d'activités. Néanmoins, les initiatives du Secrétaire général ne manquent pas d'avoir des incidences techniques sur le processus budgétaire et la délégation britannique considère que les procédures établies doivent être observées comme il convient. A ce propos, le Comité consultatif a déjà relevé les difficultés auxquelles se heurte l'administration s'agissant

/...

(M. Kinchen, Royaume-Uni)

d'exécuter un budget dont la structure ne correspond pas à la structure actuelle du Secrétariat. En outre, quelle que soit la suite que l'Assemblée générale réservera aux propositions spécifiques du Secrétaire général, la Commission devra examiner et approuver les crédits correspondants pour 1993, chapitre par chapitre, étant donné que ces crédits seront la base sur laquelle sera calculé le taux des contributions des Etats Membres pour l'année à venir. La prévisibilité dans ce domaine est une considération importante pour la délégation britannique et pour bien d'autres. Bien que des assurances aient été données au cours de consultations officieuses, M. Kinchen souhaiterait avoir officiellement confirmation que les prévisions budgétaires révisées qui seront présentées au début de 1993 n'auront pas pour effet d'alourdir les engagements financiers des Etats Membres pour cette année-là, mais concerneront seulement la redistribution des ressources dans les limites déjà approuvées. M. Kinchen souhaiterait aussi avoir confirmation que les propositions additionnelles que le Secrétariat a l'intention de formuler seront conformes aux procédures budgétaires de l'Organisation, et particulièrement aux dispositions de la résolution 41/213.

24. M. SPAANS (Pays-Bas) se félicite des décisions adoptées par le Secrétaire général en sa qualité de chef de l'administration de l'Organisation. Toutefois, il souhaiterait avoir confirmation du fait que les propositions énoncées aux paragraphes 23 et 24 de la note du Secrétaire général (A/47/753) ne rendront pas plus difficile une gestion financière saine de l'Organisation. S'agissant du processus budgétaire, la délégation néerlandaise peut accepter les propositions énoncées au paragraphe 26, à condition que les procédures budgétaires normales soient suivies conformément aux dispositions de la résolution 41/213, particulièrement en ce qui concerne la nécessité d'adopter le canevas du budget pendant la session en cours. S'agissant de la présentation du prochain budget-programme, il serait peut-être possible de convoquer deux sessions de deux semaines du CPC en 1993.

25. M. CARDOSO (Brésil) s'associe aux observations formulées par les représentants du Cameroun, de la Colombie et de l'Inde ainsi qu'à la suggestion faite par le représentant des Pays-Bas touchant la possibilité de convoquer deux sessions du CPC en 1993. La délégation brésilienne se félicite des initiatives prises par le Secrétaire général, qui sont inspirées par le désir de mettre l'ONU mieux à même de jouer un rôle efficace dans la solution des problèmes auxquels la communauté internationale est confrontée. Ces initiatives viennent particulièrement à point si l'on considère que l'Organisation a entrepris de revoir aussi bien son ordre du jour pour la paix que son ordre du jour pour le développement.

26. M. FONTAINE (Cuba) dit que sa délégation appuie les initiatives prises par le Secrétaire général en ce qui concerne la restructuration de l'Organisation, particulièrement dans les domaines économique et social, qui témoignent du fait qu'il a l'intention d'accorder à ces secteurs la priorité qu'ils méritent. La délégation cubaine est satisfaite du dynamisme qu'a

(M. Fontaine, Cuba)

assumé le processus de changement à l'ONU et au Secrétariat, mais pense qu'il importe de maintenir le processus de réforme dans une perspective d'ensemble. Elle considère par conséquent qu'à ce stade l'Assemblée générale devrait prendre note de toutes les propositions du Secrétaire général et lui demander de lui fournir un aperçu d'ensemble de ses projets de réforme. Il importe aussi que les propositions du Secrétaire général ne préjugent pas les décisions et les arrangements actuellement à l'étude au sein d'autres organes, spécialement la Deuxième Commission et l'Assemblée plénière.

27. Il semble à la délégation cubaine que les références aux prérogatives du Secrétaire général dans sa note (A/47/753), par exemple aux paragraphes 6 et 14, manquent de précision. L'Assemblée générale a un clair rôle à jouer en ce qui concerne toutes décisions relatives à la structure du Secrétariat et à la répartition des postes au sein de celui-ci; il serait par conséquent plus approprié de parler de recommandations, plutôt que de décisions, du Secrétaire général. La délégation cubaine considérera ces recommandations comme des propositions et espère que les organes spécialisés les examineront et les commenteront, de même que les propositions figurant dans les prévisions budgétaires révisées.

28. M. SASTRAWAN (Indonésie) dit que sa délégation partage les vues exprimées par les représentants du Brésil, de la Colombie, de Cuba, de l'Inde et de l'Ouganda, et souhaiterait avoir de plus amples éclaircissements sur la dernière partie du paragraphe 14 de la note du Secrétaire général.

29. M. AL MAQTARI (Yémen) souscrit aux observations formulées par les représentants du Brésil, du Cameroun, de l'Inde et de l'Ouganda. Vu que nombre de secteurs du Secrétariat ont déjà été restructurés, il se demande pourquoi c'est à ce stade seulement, plutôt qu'à une étape plus précoce, que l'on sollicite l'avis des Etats Membres. Se référant au paragraphe 3 du rapport, M. Al Maqtari souhaiterait avoir de plus amples informations touchant les avis qu'a donnés au Secrétaire général le Groupe de conseillers indépendants dont il est question dans ce paragraphe. Il faut espérer que le Sous-Secrétaire général qui sera nommé Secrétaire général de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (par. 22) représentera un pays en développement. M. Al Maqtari voudrait aussi avoir des éclaircissements sur la référence faite au paragraphe 13 à la coopération étroite qui sera établie entre le Secrétariat et les institutions de Bretton Woods et voudrait savoir si les Etats Membres seront représentés au conseil consultatif de haut niveau mentionné au paragraphe 9 et s'il sera tenu dûment compte du principe de la répartition géographique équitable dans la nomination de ses membres.

30. M. TANG Guang Ting (Chine) partage les préoccupations exprimées par les représentants de la Colombie, de l'Inde et de l'Ouganda en ce qui concerne la note du Secrétaire général (A/47/753). Les affaires de la communauté des Nations Unies doivent faire l'objet d'un examen collectif, particulièrement lorsqu'il s'agit de questions aussi importantes que la restructuration, et

/...

(M. Tanq Guanq Tinq, Chine)

devraient être réglées sur la base d'une consultation démocratique avec les Etats Membres. La délégation chinoise se félicite par conséquent du dialogue que le Secrétaire général a ouvert au sujet de la restructuration et espère qu'il pourra être poursuivi.

31. M. DANKWA (Ghana) dit que sa délégation appuie l'initiative prise par le Secrétaire général, qui a pour but de faire participer l'ensemble de la communauté internationale à l'effort commun visant à améliorer l'efficacité de l'Organisation.

32. La délégation ghanéenne tient pour acquis qu'aucune décision définitive ne peut être adoptée au sujet des propositions du Secrétaire général tant que le CPC et le CCQAB n'ont pas eu l'occasion d'exprimer leurs vues. Elle espère néanmoins que l'Assemblée générale pourra prendre certaines décisions avant la fin de l'année en cours de sorte que l'Organisation puisse fonctionner en 1993.

33. Pour ce qui est de certaines des questions spécifiques mentionnées dans le rapport, M. Dankwa partage les vues exprimées par le représentant de Cuba au sujet du paragraphe 14 et voudrait avoir de plus amples éclaircissements, dans le contexte du paragraphe 16, sur les activités qui seront confiées aux nouveaux départements du Siège. Le paragraphe 23 semble aussi appeler des explications car l'on voit difficilement comment l'on peut remédier à la fragmentation des départements en comprimant les effectifs sans simultanément intégrer les entités en cause. Le Département de l'administration et de la gestion est très grand et, s'il est dirigé par un seul Secrétaire général adjoint, il se peut que l'efficacité ne soit pas améliorée comme tous les souhaitent. Il serait utile, à ce propos, que le Secrétaire générale indique quelle sera la configuration que revêtira finalement le Département telle qu'il l'envisage.

34. M. LADJOUZI (Algérie) partage les vues exprimées par les représentant du Brésil, du Cameroun, de la Chine, du Ghana et de l'Ouganda. A son avis, la note du Secrétaire général (A/47/753) est une illustration de la coopération entre le Secrétariat et l'Assemblée générale et une confirmation de l'équilibre entre les rôles qu'ils doivent jouer en matière de restructuration de l'Organisation.

35. La délégation algérienne a déjà exprimé quelques inquiétudes touchant le paragraphe 14 du rapport et espère que le Secrétaire général pourra donner à la Commission de plus amples éclaircissements et qu'il tiendra compte des préoccupations exprimées par les Etats Membres. M. Ladjouzi a l'intention de soulever quelques autres questions touchant le rapport dans le cadre des discussions officielles.

(M. Ladjouzi, Algérie)

36. La délégation algérienne considère que l'Assemblée générale devrait prendre note des propositions du Secrétaire général, prier le CCQAB et le CPC de les examiner en 1993 et demander au Secrétaire général de soumettre un aperçu de ses projets de restructuration à l'Assemblée générale à sa prochaine session de sorte que l'on puisse collaborer plus efficacement, de part et d'autre, pour mener à bien la tâche importante qu'est la restructuration.

37. M. DUHALT (Mexique) voudrait avoir de plus amples informations sur le lien qui existe entre l'actuel plan à moyen terme, dont l'une des priorités est la promotion du développement économique des pays en développement, et les dispositions du paragraphe 14 de la note du Secrétaire général (A/47/753) touchant la coopération technique avec les pays en développement du nouveau Département de l'appui au développement et des services de gestion.

38. S'agissant de l'étape suivante de la réforme du Secrétariat qui est mentionnée au paragraphe 19, la délégation mexicaine souhaiterait savoir quelles sont les propositions précises du Secrétaire général dans les importants domaines que sont la décentralisation, le renforcement de la présence de l'Organisation au niveau régional et la promotion d'une présence unifiée des Nations Unies au niveau des pays, ainsi que connaître les incidences sur les programmes de ces propositions de sorte que les Etats Membres puissent participer pleinement à leur application.

39. Le Mexique partage les préoccupations exprimées par le Ghana au sujet de la suppression proposée de postes de sous-secrétaire général dont il est question au paragraphe 23. Il serait bon d'avoir des explications touchant la définition des responsabilités et la structure finale des services du Département de l'administration et de la gestion, et la délégation mexicaine tient à souligner que la question doit être maintenue à l'examen, notamment dans le contexte de consultations officieuses.

40. M. TEIRLINCK (Belgique) déclare que sa délégation souscrit aux vues exprimées par la délégation britannique touchant les prévisions budgétaires révisées pour 1993 et la nécessité de maintenir les dépenses dans les limites déjà approuvées.

41. Se référant au paragraphe 14, le représentant de la Belgique appelle l'attention sur le fait que le texte français du rapport parle des pays, plutôt que des économies, en transition.

42. Mme EMERSON (Portugal) déclare que sa délégation partage les vues exprimées par le représentant des Pays-Bas. Elle pense que la restructuration de l'ONU est pleinement justifiée et elle appuie l'approche graduelle qui a été adoptée. Se référant à la question qui a été posée de savoir pourquoi le Secrétaire général n'informe l'Assemblée générale de ses décisions qu'après qu'elles sont adoptées, Mme Emerson considère qu'essentiellement le Secrétaire

/...

(Mme Emerson, Portugal)

général demande le vote d'une motion de confiance, ce que le Portugal est tout à fait disposé à faire.

43. Le PRESIDENT fait savoir que les questions techniques posées par les délégations devront être examinées de préférence lors des consultations officielles de la Commission mais que le Secrétaire général adjoint et le Contrôleur par intérim répondront aux questions de principe qui ont été posées.

44. M. THORNBURGH (Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion) déclare que le processus de réforme et de restructuration est à la fois difficile et dynamique et, par sa nature même, heurté et qu'il est donc essentiel que les délégations fassent preuve d'indulgence si l'on veut que le processus aboutisse. L'approche graduelle adoptée par le Secrétaire général a en outre pour effet que des décisions adoptées lors d'étapes précédentes peuvent se trouver remises en question à des étapes ultérieures.

45. S'agissant de la question posée par la délégation camerounaise en ce qui concerne la coordination des activités des trois nouveaux départements et la réallocation des activités en cours, M. Thornburgh déclare que le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) supervise ce processus et s'entretient régulièrement avec les trois nouveaux secrétaires généraux adjoints.

46. Plusieurs délégations ont posé des questions au sujet des dispositions du paragraphe 14, qui devront être examinées plus avant lors des consultations officielles. M. Thornburgh tient cependant à faire observer que le nouveau Département de l'appui au développement et des services de gestion n'aura de pouvoirs de décision que dans des domaines d'activités sélectionnés, dans lesquels il jouit déjà d'avantages comparatifs par rapport aux institutions mentionnées par le représentant de la Colombie. Pour ce qui est de la dernière phrase de ce paragraphe, M. Thornburgh tient à assurer les délégations que nul n'a l'intention de réaménager les priorités déjà établies par l'Assemblée générale.

47. Pour ce qui est de l'opération de redéploiement, les postes sont examinés un par un pour déterminer s'ils demeurent nécessaires. Jusqu'à présent, 74 postes surnuméraires du Secrétariat ont été transférés à d'autres secteurs prioritaires. L'objectif n'est pas d'identifier un groupe de postes des services administratifs qui seraient transférés en gros à des services organiques, mais plutôt d'identifier les postes surnuméraires, tant au Siège qu'au sein de différentes émanations des Nations Unies, qui pourraient être redéployés dans d'autres secteurs. L'objectif général est d'axer le maximum de ressources vers des activités de fond sur le terrain, où elles puissent avoir un impact direct sur l'exécution des programmes. En outre, ces mesures seront exécutées sans préjudice des fonctions déjà assignées au Département de l'administration et de la gestion.

/...

(M. Thornburgh)

48. En réponse à la question posée par la délégation indienne et d'autres délégations au sujet du paragraphe 23 relatif à l'élimination de quatre postes de sous-secrétaire général, M. Thornburgh rappelle la déclaration que le Secrétaire général a faite à la 21e séance de la Commission au sujet des questions relatives au personnel, dans laquelle il a exprimé l'intention de parvenir à une réduction globale du nombre de postes de secrétaire général adjoint et de sous-secrétaire général, d'établir une nette différenciation entre les nominations politiques et les nominations de carrière et d'étudier la possibilité d'introduire dans la hiérarchie une classe équivalente à celle de secrétaire général du côté politique. Les résultats de cette étude ne sont pas encore connus, mais il est clair que certains postes de sous-secrétaire général, au sein du nouveau Département de l'administration et de la gestion, et en particulier le poste de contrôleur, sont manifestement au nombre de ceux qui pourraient devenir des postes de carrière.

49. Enfin, M. Thornburgh se félicite du commentaire fait par le représentant de l'Ouganda au sujet du rétablissement du poste de sous-secrétaire général au Centre pour les droits de l'homme et note que l'affectation à ce centre de 17 postes supplémentaires dont il a fort besoin constitue un excellent exemple de redéploiement constructif.

50. M. BAUDOT (Contrôleur par intérim), en réponse aux questions de caractère budgétaire posées au sujet de la note du Secrétaire général touchant la restructuration (A/47/753), déclare qu'il est essentiel que l'Assemblée générale adopte un budget révisé pour l'exercice biennal 1992-1993. Les contributions des Etats Membres pour 1993 seront calculées sur la base des crédits révisés. Les décisions que l'Assemblée générale pourra adopter touchant les prévisions budgétaires révisées actuellement à l'examen et les prévisions révisées additionnelles qui seront présentées au début de 1993 ne devraient pas altérer et n'altéreront pas cette exigence fondamentale. En ce qui concerne le paragraphe 27 de la note, les mots "au maintien des programmes" pouvant certes susciter des malentendus, l'intention du Secrétariat est de formuler à l'intention de l'Assemblée générale, par le biais des états des incidences sur le budget-programme, des propositions concernant les ressources supplémentaires qui seront nécessaires au début de 1993 pour mener à bien les activités dont le Secrétariat a été chargé, étant entendu que les prévisions révisées additionnelles qui seront examinées au début de 1993 pourront conduire à modifier les activités eu égard aux changements apportés à la structure organisationnelle du Secrétariat. Les états d'incidences sur le budget-programme correspondant "au maintien des programmes" seront en tout état de cause examinés conformément aux procédures normales, y compris pour ce qui est du fonds de réserve.

51. M. Baudot souligne que l'une des principales raisons de la proposition tendant à ce que des prévisions révisées additionnelles soient présentées au début de 1993 tient à la nécessité de préserver et d'intensifier le dialogue nécessaire entre deux des organes principaux institués par la Charte. En

/...

(M. Baudot)

outre, la participation des Etats Membres à un processus budgétaire qui doit demeurer méthodique est l'un des principaux éléments prévus par la résolution 41/213. Cette participation signifie en outre que les documents présentés par le Secrétariat doivent être pleinement transparents.

52. Les prévisions révisées supplémentaires, ou finales, qui doivent être soumises au début de 1993 ne modifieront pas le niveau global du budget révisé pour l'exercice biennal 1992-1993 qui sera adopté au cours des jours à venir par l'Assemblée générale. Les prévisions révisées supplémentaires proposeront, dans les limites globales des ressources approuvées, une répartition différente des ressources entre chapitres et refléteront aussi une répartition différente des responsabilités à l'intérieur d'une structure modifiée du Secrétariat.

53. En ce qui concerne la question du nombre et de la répartition des postes de niveau élevé, qui sera examinée plus avant dans le cadre de consultations officieuses, M. Baudot réaffirme que l'intention du Secrétaire général, telle qu'elle est reflétée dans sa note, est de rationaliser les échelons supérieurs du Secrétariat. La proposition tendant à remettre une décision sur la réduction du nombre de postes proposée dans les prévisions révisées dont l'Assemblée est actuellement saisie a été formulée afin de faciliter le processus de mise en oeuvre des décisions prises par le Secrétaire général et mentionnées dans cette note. Le nombre final et la distribution des postes de niveau élevé pour l'exercice biennal 1992-1993 seront reflétés dans les nouvelles prévisions révisées qui seront soumises à l'Assemblée au début de 1993. D'une façon générale, le débat qui a eu lieu à ce sujet à la Cinquième Commission a montré que l'"équilibre" et le "dialogue" sont deux éléments indispensables à la réussite des efforts de restructuration du Secrétariat.

La séance est levée à 13 h 15.